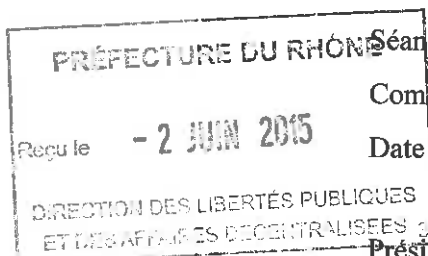


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 28 mai 2015

Compte rendu affiché le 04 juin 2015

Date de convocation du Conseil municipal le 22 mai 2015

Président : Madame Hélène GEOFFROY, Maire.

Secrétaire élu : Monsieur Pierre BARNEOUD

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Dorra HANNACHI à Philippe ZITTOUN, Patrick MANDOLINO à Bernard GENIN.

Membres absents excusés : Mourad BEN DRISS, Saïd YAHIAOUI, Sophie CHARRIER

Membre démissionnaire : Marie-France VIEUX-MARCAUD

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	40

Objet :

15.05.0295

Création du Conseil des Seniors

RAPPORT DE MADAME ATTO

Mesdames, Messieurs,

Vaulx-en-Velin a besoin de ses anciens. Nous souhaitons les rendre acteurs de la Ville pour agir, proposer, décider et transmettre. Nous voulons susciter leur participation active pour valoriser leur Histoire, leur connaissance, leur expertise et en faire bénéficier l'ensemble des Vaudaises et des Vaudais.

Nos aînés ont un rôle considérable à jouer dans notre Ville notamment pour transmettre à notre jeunesse cette richesse de mémoires, pour partager plus et mieux cette force d'expériences et ainsi faire Ville commune.

Conformément à notre engagement de faire des seniors des acteurs majeurs de la vie vaudaise, nous proposons de créer un Conseil des Seniors.

Assemblée consultative libre et indépendante, à laquelle ne pourront pas participer les élus du Conseil Municipal (hormis l'élue déléguée), le Conseil des Seniors sera une véritable instance de démocratie locale participative.

Sur la base du volontariat, ses représentants, de 63 ans et plus, résidant à Vaulx-en-Velin, issus de tous les quartiers, réfléchiront à des propositions concernant tous les domaines de la vie quotidienne des seniors.

Travaillant en commissions, ce Conseil aura pour mission d'identifier les besoins, les aspirations des personnes retraitées et de définir, à la fois, des actions permettant d'améliorer la vie de nos anciens, mais aussi, d'organiser leur apport irremplaçable à l'ensemble des Vaudais-ses. Cette instance, présidée par un membre du Conseil des Seniors et par l'élue déléguée, est destinée à permettre aux seniors de contribuer au mieux vivre dans la Ville.

Le Conseil des Seniors pourra œuvrer en lien avec le Réseau des Villes Amies des Aînés, avec les structures et instances municipales et para municipales, avec les services municipaux, avec les établissements scolaires, les collèges, les lycées, les Grandes Ecoles, avec les associations vaudaises ou de la Métropole, avec les conseils de quartier etc... et participer pleinement au développement de notre Ville et du lien social et intergénérationnel.

Les propositions émanant du Conseil des Seniors, pourront être soumises au Conseil Municipal.

En conséquence, je vous propose :

- De décider de créer le Conseil des Seniors vaudais ;
- D'approuver la charte du Conseil des Seniors.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

- Décide de créer le Conseil des Seniors vaudais ;
- Approuve la charte du Conseil des Seniors.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme



Mme la Députée - Maire,

Hélène GEOFFROY

CHARTRE DU CONSEIL DES SENIORS

« La vieillesse bien comprise est l'âge de l'espérance ». Victor Hugo

La présente charte a pour objet de définir le rôle et la composition du Conseil des Seniors.

Préambule

Vaulx-en-Velin a besoin de ses anciens. La Municipalité souhaite les rendre davantage acteurs de la Ville pour agir, proposer, décider. Elle entend susciter leur participation active pour valoriser leur Histoire, leurs connaissances, leur expertise et en faire bénéficier les Vaudaises et les Vaudais toutes générations confondues.

Les aînés ont un rôle considérable à jouer en particulier pour transmettre à la jeunesse de notre Ville la richesse et la force que constituent leurs savoirs. La création, à Vaulx-en-Velin, d'un Conseil des Seniors témoigne d'une volonté d'optimiser et de valoriser la démocratie participative au sein de notre commune.

Le Conseil des Seniors pourra œuvrer en lien avec le Réseau des Villes Amies des Aînés, avec les structures et instances municipales et para municipales, avec les établissements scolaires, les collèges, lycées et Grandes Ecoles, avec les associations vaudaises, etc...

L'engagement au Conseil des Seniors est libre et bénévole.

I. Rôle du Conseil des Seniors.

Assemblée consultative indépendante, véritable instance de démocratie locale, le Conseil des Seniors s'inscrit dans une démarche de démocratie consultative et participative.

Il peut aussi être sollicité par la Municipalité sur des questions d'intérêt général se rapportant aux seniors et/ou à la vie de la commune.

Il n'est pas un lieu de représentations politiques, philosophiques ou religieuses mais une instance représentative de la riche diversité citoyenne vaudaise.

Sur la base du volontariat, ses représentants, de 63 ans et plus, issus de tous les quartiers, réfléchissent puis formulent toute proposition ou projet en lien avec toute question concernant la vie des seniors et/ou des habitants vaudais.

Travaillant en commissions, ce Conseil a pour mission d'identifier les besoins et les aspirations des personnes retraitées et de définir des interventions, des actions permettant à la fois d'améliorer leur vie quotidienne, mais aussi de faciliter leur apport irremplaçable à l'ensemble des Vaudais et en particulier auprès de la jeunesse.

Les propositions retenues et approuvées par le Conseil des Seniors pourront être soumises au Conseil Municipal.

Le Conseil des Seniors est :

- Force de réflexion et de prospection,
- Force de consultation et de concertation,
- Force d'identification et d'analyse des problématiques liées à la vie des seniors et des habitants de la commune,
- Force de propositions et d'actions.

II. Composition

Ce Conseil des Seniors est constitué pour une période de 2 ans.

Il est composé de Vaudais-ses qui répondent aux conditions suivantes :

- Résider sur la commune de Vaulx en Velin (*le règlement intérieur du Conseil des Seniors précisera la possibilité d'éventuelles dérogations*).
- Etre volontaire,
- Etre âgé-e de 63 ans ou plus,
- Ne pas exercer un mandat d' élu municipal.

Il conviendra de veiller au respect de la parité femmes/hommes et à la représentativité des quartiers vaudais.

III. Fonctionnement

Le Conseil des Seniors s'articule autour :

- **D'une instance plénière**

L'instance plénière est l'instance de décision. Elle est composée de l'ensemble des membres du Conseil des Seniors. Elle décide des thèmes à aborder et des propositions qu'il convient de retenir et d'approuver avant de les soumettre à l'exécutif municipal.

Le Conseil des Seniors, en réunion plénière, siège à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal et se réunit au moins une fois par trimestre. Le Conseil, dans une volonté de décentraliser ses séances plénières, peut décider d'autres lieux de réunion à Vaulx-en-Velin.

Le Conseil des Seniors dispose, dans la Ville, d'un local ou d'un bureau clairement identifié.

- **D'une Présidence collégiale et d'un Bureau**

La Présidence du Conseil des Seniors est collégiale. Elle est assurée par l'Elu-e municipal-e de Droit en charge du Conseil et par un-e co-Président-e habitant-e (assisté-e d'un-e Vice-président-e) dont l'élection, par les membres présents du Conseil des Seniors, se fait à bulletin secret lors de l'assemblée constitutive ou de renouvellement.

Le Bureau du Conseil des Seniors est constitué sur la base du volontariat. Il est composé de deux secrétaires, deux trésoriers, des responsables des commissions de travail et des responsables de fonctions que le Conseil des Seniors juge nécessaires. Le nombre de membres du Bureau est de vingt personnes et peut évoluer si le nombre de volontaires est très important. Un tirage au sort sera effectué si nécessaire. Il respecte la parité. (Voir règlement).

- **De commissions de travail**

Le Conseil crée des commissions de travail parmi ses membres.

Les thèmes à l'étude des commissions relèvent du choix du Conseil. Ces thèmes ont trait à la vie quotidienne des plus âgés de notre ville, aux questions de transmission des savoirs et aux relations intergénérationnelles.

Les élus, les techniciens, les partenaires de la ville et d'autres institutions intervenantes peuvent être invités à participer ponctuellement au travail des commissions si les Conseillers le souhaitent.

Les comptes rendus des réunions et travaux sont régulièrement publiés sur le site de la Mairie Vaulx-en-Velin.

Vaulx-en-Velin mai 2015

Les conditions d'admissibilité, d'éligibilité et les modalités de fonctionnement sont précisées dans un règlement intérieur.

ENGAGEMENTS DES MEMBRES DU CONSEIL DES SENIORS

- Chaque membre du Conseil des Seniors s'engage, dans le cadre de cette mission volontaire, à œuvrer pour et dans l'intérêt général de la Ville et de ses habitants.
- Chacun respecte les libertés individuelles et les principes de non-discrimination de quelque ordre que ce soit. Etre Conseiller Senior est une démarche citoyenne qui implique la sensibilisation des habitants à l'exercice de la démocratie participative et locale. Chacun se mobilise pour contribuer à la sérénité des débats.
- Chacun ne peut faire publiquement valoir sa fonction de membre du Conseil des Seniors que dans le cadre de ses activités liées au Conseil.
- Sont interdits les comportements ou propos provocateurs, injurieux ou discriminatoires, les attitudes susceptibles de constituer des pressions, physiques ou morales, sur d'autres membres ou de troubler l'ordre public dans les réunions ou dans toutes autres initiatives organisées par le Conseil des Seniors. Tout membre contrevenant à ces règles sera exclu sur demande de la majorité qualifiée (66%) des membres présents du Conseil des Seniors.
- Tout membre du Conseil des Seniors qui se déclare candidat à un mandat électoral suspend sa participation au Conseil des Seniors. Le Conseil peut continuer à travailler en tant qu'instance autonome pendant les périodes préélectorales.
- La participation aux réunions des Conseils des Seniors est bénévole, volontaire et individuelle. L'acte de candidature étant à titre individuel, il n'est pas prévu de suppléant, ni de pouvoir. En cas d'indisponibilité, il est demandé de prévenir ou de faire prévenir de son empêchement le ou la co-Président-e Habitant-e et le ou la co-Président-e Elu-e.
- Les membres du Conseil des Seniors sont tenus à un devoir de réserve sur les dossiers étudiés et sur les débats à l'intérieur du Conseil. Ils veillent au respect des décisions collectives.
- Les membres du Conseil des Seniors ne peuvent ni ne doivent utiliser les adresses des Conseillers (adresse postale, courriel, téléphone, etc.) à des fins qui ne rentreraient pas dans le cadre du Conseil. En aucun cas ne seront diffusées des informations n'entrant pas dans le cadre de ses missions.
- Les membres du Conseil des Seniors s'engagent à faire connaître aux co-Présidents tout changement intervenant dans leur situation (résidentielle ou autre) susceptible de modifier leur possibilité de participation au Conseil des Seniors.

